



## Robinet cassé - qui doit payer ?

Par **Florette007**, le **07/09/2012** à **11:56**

Bonjour,

Le robinet d'arrivée d'eau de mes toilettes s'est cassé hier. J'ai donc subi une petite inondation et dû réparer la fuite le plus rapidement possible.

J'ai fait changé le robinet par un plombier qui m'a dit que l'ancien robinet avait été mal monté, un des joints étant même monté à l'envers.

J'ai payé la facture, et consulté mon propriétaire pour savoir si c'était bien à moi de payer les frais ou non.

Il m'a assuré que la casse du robinet était à ma charge, car cela comptait dans l'entretien de l'appartement.

Or, je lis dans le décret n° 87-712 du 26 août 1987 que ce qui est à la charge du locataire c'est :

"Remplacement des joints, clapets et presse-étoupes des robinets ;  
Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau."

Le robinet lui-même ne semble pas être mentionné... Donc est-ce vraiment à moi de payer cette réparation, ou bien mon propriétaire doit-il me rembourser?

Merci de votre réponse,

Florette.

Par **youris**, le **07/09/2012** à **12:01**

bjr,

la situation est différente car vous reconnaissez vous même avoir cassé le robinet donc selon le code civil on est responsable des dommages que l'on cause.

par contre il faudrait prouver que le mauvais montage est à l'origine de la détérioration du robinet.

vous pouvez faire une déclaration à votre assurance.

cdt

Par **Florette007**, le **07/09/2012 à 12:50**

Très bien, merci !

Par **janus2fr**, le **07/09/2012 à 13:56**

Encore plus simple, c'est vous, locataire, qui avez appelé le plombier et fait procéder aux réparations. Ce seul fait, même si les travaux avaient été à la charge du bailleur, fait que c'est à vous de payer la facture.

Lorsque des travaux sont nécessaires, à la charge du bailleur, vous devez lui demander de faire procéder aux travaux. Si vous vous substituez à lui en commanditant vous-même les travaux sans y avoir été autorisé, vous privez le bailleur du choix du professionnel et de la possibilité de négocier les tarifs. Vous en supportez donc le cout...

Par **alexou711**, le **31/12/2012 à 10:47**

Bonjour à tous,

J'ai emmenagé dans un appartement à Paris 17 et dès mon arrivé j'ai constaté une fuite d'eau qui provenait de ma cuisine. J'ai donc contacter le propriétaire pour l'informer de la situation et vois comment ça se passe et il m'a alors demandé de contacter son

<http://www.depannageparis.fr/plombiers-paris-17-75017> avec qui il a l'habitude de traiter et m'a donc réparer la fuite et m'a demandé de le régler chose que j'ai faite. je souhaiterais donc savoir qui est ce qui doit prendre en charge les frais de réparation est-ce que c'est mon assurance ou alors la sienne? Est-ce que je suis en droit de réclamer un remboursement auprès de mon proprio étant donné que la fuite est survenu dès que j'ai mis les pied dans l'appartement?

Merci d'avance pour vos réponses,

Par **janus2fr**, le **31/12/2012 à 10:57**

Bonjour,

Voir mon message ci-dessus, si vous ne pouvez prouver que c'est le propriétaire qui vous a autorisé à faire effectuer la réparation, c'est à vous de payer puisque c'est vous qui avez appelé le plombier.

Mais voir déjà avec lui s'il consent à vous rembourser...

Par **HOODIA**, le **31/12/2012 à 17:21**

Voir l'état des lieux ...

Si le robinet est cassé ,le locataire doit payer ....

Si le robinet est ancien( 15 ans ) ,on peut considérer la facture pour le propriétaire , sans pouvoir étayer ce choix!

Dans la mesure ou le propriétaire perçoit les loyers régulièrement , et qu'il souhaite un logement "décent" pour reprendre l'expression , il me parait de bon sens d'entretenir ,et, quelquefois d'améliorer sans demander plus...

Par **catyro**, le **05/03/2015** à **21:28**

mon proprietaire à changer au mois d octobre le mitigeur de salle de bain car il etait felé, aujourd hui je lui donne mon préavis et me demande de payer la facture que doit je faire merci à vous

Par **HOODIA**, le **06/03/2015** à **08:54**

Dans la mesure ou ce dernier n'était pas cassé à l'entrée ,il est normal de payer la facture.